NOTICE B

Auto-école BELLARC
Chanteloup-en-Brie

11 rue des terres fortes
77600 Chanteloup-en-Brie

01 60 07 97 47
06 35 16 81 20

contact@bellarc.fr
www.bellarc.fr

Auto-école BELLARC
Saint-Germain-sur-Morin

30 rue du Général de Gaulle
77860 Saint-Germain-sur-Morin

01 64 63 25 16
06 11 39 98 79

contact.sg@bellarc.fr
www.bellarc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	10h-13h	14h30-19h
Mercredi	10h-13h	14h30-19h
Jeudi	10h-13h	14h30-19h
Vendredi	10h-13h	14h30-19h
Samedi	10h-13h	14h00-16h

CONTENU DU LIVRET NOTICE B

- **Formation permis B**
- **Présentation des évaluations préalables**
- **Cours théoriques en salle avec un enseignant**
- **Règlement intérieur**
- **Taux de réussite sur demande**

FORMATION
PERMIS B

SOMMAIRE FORMATION PERMIS B

1. Présentation générale
   - Objectif général
   - Public concernés et pré-requis
   - Plusieurs filières possibles
   - Intervenants, moyens pédagogiques et techniques

2. Présentation formation théorique
   - La formation théorique
   - Supports utilisés et programme de formation

3. Présentation formation pratique
   - La formation Pratique
   - Les 4 compétences du REMC
   - Suivi des acquis en cours de formation

4. Présentation des filières
   - La Formation traditionnelle
   - La Conduite supervisée
   - La conduite accompagnée

5. Enjeux, déroulement de la formation et conditions de passage des épreuves de l'examen
   - L'épreuve théorique Générale
   - L'examen pratique

6. Formation post-permis
   - A qui s'adresse cette formation ?
   - Objectif et durée de la formation
   - Avantage de la formation post-permis
   - Le programme de formation

1. PRESENTATION GENERALE

OBJECTIF GENERAL

Atteindre le niveau requis pour circuler de manière autonome et sûr afin d'être présenté aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire pour les véhicules de la catégorie B.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

PLUSIEURS FILIERES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	**Conduite Supervisée CS**	**B traditionnel boîte manuelle**	**B 78 : boîte automatique**
Inscription à partir de	15 ans	18 ans	16 ans	16 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Passage de l'ETG	15 ans	16 ans	16 ans	16 ans
Passage de la pratique	17 ans	18 ans	17 ans	17 ans
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

INTERVENANTS, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du brevet pour l'exercice de la profession de l'enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (E.C.S.R)
- Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner préfectorale

Pédagogie et didactique	Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes
Moyens et outils	-Salle de cours équipées de moyens informatiques/vidéo-projection -Outils pédagogiques et réglementaires -Documentation professionnelle -Aires d'évolutions et parcours adaptés -Véhicule à boite manuelle ou automatique de la catégorie B

2. PRESENTATION FORMATION THEORIQUE

LA FORMATION THEORIQUE

Comment se déroule la formation théorique?

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Nous proposons aux élèves plusieurs manières de suivre l'apprentissage du code de la route.

- Formation via internet, depuis chez eux, en autonomie, avec des équipements fixes (ordinateurs) ou des équipements mobiles (Téléphones portables, tablette)
- Formation dans les locaux de l'école de conduite, en autonomie
- Formation dans les locaux de l'école de conduite, avec un enseignant
-

La multiplicité des moyens devant permettre à l'élève d'appréhender au mieux l'examen théorique

La formation via internet	**La formation dans les locaux de l'école de conduite, avec un enseignant**	**La formation dans les locaux de l'école de conduite, en autonomie**
Grace à internet et à un accès, individualisé et illimité pendant 4 mois au logiciel « Prépacode », l'élève peut parfaire son apprentissage du code de la route en accédant aux cours et à plusieurs tests relatifs aux thèmes qu'il vient de travailler. Il accède également aux examens blancs. Ces examens blancs (40 questions), regroupent plus de 1500 questions portantes sur les enjeux de la conduite automobile en termes de sécurités. L'élève peut suivre sa progression en consultant son tableau bord qui référence l'ensemble des tests (questions et réponses) qu'il aura effectué.	La formation est organisée tous les mercredis de 18h à 19h sous réserve d'avoir un nombre suffisant d'élèves (minimum 6). Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par l'un des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent au minimum une heure et sont dispensés de manière collective. Une ou deux thématiques sont traitées pendant cette formation théorique en salle.	Des séances de tests (examens blancs) sont également réalisées collectivement en salle de code. Effectuées au travers de DVD projetés sur un écran TV HD, elles s'articulent ainsi : • En mode thématique, 5 questions sur les thèmes abordés en cours sont posées • En mode pédagogique, les réponses sont données à l'issue de chaque question • En mode examens, les réponses sont données à l'issue des 40 questions. Pour répondre aux questions, l'élèves utilise les formulaires disponibles en salle. Les résultats sont transmis au bureau afin d'effectuer le suivi.

LES SUPPORTS UTILISES ET LE PROGRAMME DE FORMATION

Les supports utilisés

- Le livre de code de la route (Code Rousseau ou ENPC)
- La box Code Rousseau (réactualisé régulièrement)
- Le logiciel Prépacode (réactualisé régulièrement)

Ils permettent à l'élèves de pouvoir travailler son code selon les 10 thématiques identiques.

Le programme de formation, les 10 thématiques

Thématique 1 : la circulation routière

La signalisation routière ; Les intersections ; Les règles de circulation en général ; La vitesse ; Croiser et de dépasser d'autres usagers ; Le stationnement et à l'arrêt

Thématique 2 : le conducteur
La perception et l'évaluation des espaces de sécurité ; La vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur ; Les risques sur la conduite

Thématique 3 : la route
La réglementation et les comportements de conduite en cas de visibilité et d'adhérence réduites, de jour et de nuit ; La réglementation et les comportements de conduite dans les situations de passages à niveau, de tunnels, de chantiers ; La réglementation et les comportements de conduite sur les voies rapides et autoroutes

Thématique 4 : les autres usagers
Le partage de la route entre les usagers ; Les caractéristiques et les spécificités des autres usagers ; La vigilance et l'attitude à l'égard des autres usagers

Thématique 5 : les notions diverses
Les documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule ; Le permis probatoire, le permis à points, les principales infractions et sanctions ; Le chargement des véhicules en fonction de leur PTAC

Thématique 6 : les premiers secours
Les règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident ; L'assistance aux personnes en danger

Thématique 7 : prendre et quitter son véhicule
Prendre et quitter le véhicule ; L'installation au poste de conduite

Thématique 8 : la mécanique et les équipements
Connaissances des principaux organes, commandes et dysfonctionnements les plus courants

Thématique 9 : la sécurité des passagers et du véhicule
L'installation sécurisée des enfants et des passagers adultes ; Les autres équipements de sécurité du véhicule rôle, utilité, bon usage (ESP, ABS, AFU, limiteur, régulateur, GPS...)

Thématique 10 : l'environnement
Les principes de l'éco-conduite, les modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels (la législation concernant le délit de fuite et la non-assistance à personne en danger)

3. PRESENTATION FORMATION PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE

Comment se déroule la formation pratique?
La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.
Les 4 compétences (REMC) et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.
Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

La formation pratique est organisée de façon individuelle et porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève et lui est communiqué. L'établissement tient l'élève informé de la progression de sa formation.

1h de leçon de conduite se décompose généralement comme suit :
- 5 min –> installation au poste de conduite et déterminer l'objectif de travail
- 45 à 50 min –> conduite effective pour travailler les compétences définies
- 5 à 10 min –> bilan et commentaires pédagogiques incluant les annotations sur la fiche de suivi

A l'issue de la formation pratique, ou à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation initiale si l'élève a satisfait à ce bilan. Dans le cas contraire, un autre bilan sera réalisé ultérieurement.
Le fait de ne pas obtenir cette attestation ne fait pas obstacle au passage de l'épreuve pratique du permis de conduire.

LES 4 COMPETENCES DU REFERENCIEL EDUCATIF A MOBILITE CITOYENNE

• Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
• Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
• Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une fi le de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-fi les des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
• Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation…). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'éco-conduite.

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

-logiciel de suivi pour l'enseignement théorique
-Livret de formation numérique
-Fiche de suivi numérique

4. PRESENTATION DES FILIERES

LA FORMATION TRADITIONNELLE

Pour apprendre à maîtriser un véhicule, vous allez suivre un nombre obligatoire d'heures de leçons de conduite pour atteindre un niveau suffisant et valider les 4 étapes de votre programme de formation à la conduite automobile.

Le nombre minimum obligatoire de ces leçons est de 20 heures en boite manuelle et de 13 heures en boite automatique (B78). Toutefois, la durée de votre formation dépend :

- de l'évaluation préalable obligatoire et réalisée en voiture ou sur tablette, qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de votre formation;
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider l'ensemble des objectifs des 4 étapes du programme de formation REMC (détaillé dans le tableau ci-dessus).

Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule école.

Quand ce niveau est atteint, vous serez évalué par un enseignant au travers un examen pratique blanc à l'issue desquels il vous sera proposé soit :

- un nombre d'heures complémentaires afin de peaufiner la formation;
- une date de présentation à l'examen du permis de conduire.

Une pédagogie adéquate est appliquée par nos enseignants, afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires (savoir-faire et savoir-être) le plus facilement possible.

LA CONDUITE SUPERVISEE

Une nouvelle formule pour les plus de 18 ans !

C'est la même formation de base que pour le Permis B (code + 20h de conduite minimum), mais avec la possibilité, après un rendez-vous préalable avec le ou les accompagnantes de conduite, de conduire en supervisée, sans minimum de temps ou de kilométrage.

A qui s'adresse la conduite supervisée?

L'apprentissage en conduite supervisée des véhicules légers s'adresse aux candidats, de 18 ans au minimum, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

Quelles sont les conditions d'accès ?

• soit au moment de l'inscription à l'auto-école
• soit en cours de formation
• soit après un échec à l'épreuve pratique

Pour y accéder, il faut :

• avoir réussi le code de la route ;
•avoir suivi une formation pratique avec une enseignante de l'école de conduite (20h mini) ;
• avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant;
•avoir effectuer un rendez-vous préalable de 2h en présence de l'un des enseignants et du (des) futur(s) accompagnateur(s). L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée. A l'issue du RDV préalable, avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances;
• avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du (des) véhicule(s) utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction;

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

• Acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de le repasser;
• Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

L'accompagnateur, qui, comment, combien ?

• Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption;
• Avoir obtenu l'accord de son assureur;
• Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule la période de conduite supervisée?

Cette période débute après le rendez-vous préalable qui aura eu lieu en présence du (des) futur(s) accompagnateur(s). La conduite supervisée se déroule avec un ou plusieurs accompagnateurs.
À tout moment, pendant cette période de CS, l'élève peut revenir à l'école de conduite afin d'y subir un examen blanc. L'enseignant lui proposera à l'issue soit de poursuivre sa période de CS, soit de le présenter à l'examen pratique.

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite permet aux personnes désireuses d'apprendre à maîtriser un véhicule de recevoir une formation à la conduite basée sur l'acquisition d'expérience en milieu protégé (présence d'accompagnateur). Il faut avoir au moins 15 ans ou plus, sans limite d'âge, pour pouvoir s'inscrire à une formation en conduite accompagnée.

Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

Choisir une formation A.A.C., c'est avoir 3 chances sur 4 d'obtenir le permis du premier coup (contre 1 chance sur 2 pour ceux suivant la filière traditionnelle, ce qui entraîne une réelle économie financière. Cette économie joue également en termes d'assurance puisqu'à l'obtention du permis, cette dernière accorde des avantages particuliers à une personne ayant effectué une formation A.A.C : diminution de la surprime jeune conducteur, voire même une attribution d'un bonus ! De plus, on récupère 3 points par an (au lieu de deux) durant la période probatoire.

Une personne en formation traditionnelle parcourt environ 350 kilomètres avec un moniteur, puis elle roule seule. Une personne en A.A.C parcourt également lors de la formation initiale 350 kilomètres avec un formateur, et y ajoute 3000 kilomètres parcourus avec un adulte expérimenté avant d'être « lâchée » seule sur la route.

Plus on est formé tard, plus on a du mal à apprendre. A 15 ans, un jeune a plus de facilités car il est encore en scolarité. Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience et devient moins accidentogène. Les parents peuvent ainsi être rassurés après l'obtention du permis puisqu'ils ont pu suivre leur enfant durant l'acquisition de son expérience de jeune conducteur et savent qu'il est capable de s'adapter aux situations variées de conduite qu'il peut rencontrer (pluie, nuit, ville…)

Les Etapes de la conduite accompagnée

1ère étape : la formation à l'école de conduite
si l'élève, âgé d'au moins 15 ans, reçoit une formation théorique en vue de l'obtention de l'examen du Code (dit Épreuve Théorique Générale), il reçoit également une formation pratique d'au moins 20 heures obligatoires. Une fois que l'élève a obtenu son examen théorique et une fois que l'enseignante considère que le niveau de conduite est suffisant, l'élève et son ou ses accompagnateur(s) assistent à un dernier rendez-vous préalable à l'issue duquel l'auto-école fourni l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) nécessaire à l'extension de garantie près de l'assureur.
2ème étape : la phase de conduite accompagnée
Cette phase est celle de la conduite accompagnée. L'élève va conduire en présence d'un accompagnateur qui doit répondre à certaines conditions d'âge et d'expérience (avoir au moins cinq ans de permis de conduire sans annulation, ni suspension sur cette période). L'apprenti conducteur

doit alors parcourir 3000 kilomètres sur une période d'un an minimum et de cinq ans maximum (délai de validité du code).
Durant cette phase, l'élève et son accompagnateur doivent assister à deux rendez-vous pédagogiques dans la voiture avec l'un de nos enseignants. Ces rendez-vous permettent à l'enseignant d'évaluer la progression de l'élève et l'expérience qu'il a pu acquérir tout en lui donnant des conseils pour la suite.
Le premier rendez-vous pédagogique a généralement lieu autour du 6ème mois de la période de conduite accompagnée, lorsqu'environ 1000 kilomètres ou plus ont déjà été parcourus.
Le deuxième rendez-vous pédagogique s'effectue minimum un mois avant que la date de l'examen pratique du permis de conduire soit arrêtée, lorsque 3000 kilomètres ou plus ont été parcourus.
C'est à l'issue de ces rendez-vous seulement, un an minimum après la date du rendez-vous préalable, alors que l'élève est âgé d'au moins 17 ans, qu'il peut se présenter à l'examen du permis. Il est néanmoins important de préciser qu'a leur retour de conduite accompagnée, les élève prennent généralement aux alentours de 5 heures de conduite supplémentaires afin de se remettre en condition de passage de permis.
3ème étape : Après l'obtention du permis de conduire
Lorsque l'élève obtient son permis de conduire, il bénéficie d'une période probatoire de deux ans, au lieu de trois pour un conducteur ayant suivi la formule traditionnelle et évite la surprime « jeune conducteur » lors de sa cotisation à un contrat d'assurance auto.

Bon à savoir

L'assurance : La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande. Le formulaire figure dans le dossier d'inscription de l'auto-école.
En principe, ce document appelé « lettre avenant » sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise de remboursement en cas d'accident. L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a déjà été condamné pour un délit routier.

Le véhicule : Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. Il est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour ce dernier. Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire, mais conseillé.
A chaque sortie, vous devrez apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule.

Les règles à respecter
La conduite accompagnée est interdite à l'étranger.

Vous devez respecter les limitations de vitesse des jeunes conducteurs :
• 110 km/h sur les autoroutes
• 100 km/h sur les routes à chaussées séparées
• 80 km/h sur les autres routes
• 50 km/h en agglomération

Lors d'un contrôle routier, vous devez présenter aux forces de l'ordre le livret d'apprentissage avec l'attestation de fin de formation initiale, la copie de votre dossier auto-école et la « lettre avenant » délivrée par l'assureur. En outre, l'accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage de l'alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.

5. ENJEUX, DEROULEMENT DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.
Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.
L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.
Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.
Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.
Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.
Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.
Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.
Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17 ans ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- **Suivre un itinéraire** en vous guidant **de manière autonome**, pendant environ cinq minutes ;
- **Réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- **Procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;

- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.
En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.
En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

6. FORMATION POST-PERMIS

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Selon le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018

- Cette formation complémentaire s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B)
- Être détenteur d'un premier permis de conduire après le 01/01/2019
- La formation doit-être effectuée entre les 6ème et 12ème mois qui suivent l'obtention du permis de conduire
- Ne pas avoir commis d'infraction donnant lieu à une perte de points
- Ce parcours formatif n'est pas obligatoire et repose sur une démarche volontaire

OBJECTIF ET DUREE DE LA FORMATION

L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les « conducteurs novices » un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance, conséquences du phénomène de « sur-confiance ».

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

La formation complémentaire au permis de conduire dure 7 heures. Elle est dispensée par un professionnel de la conduite et de la sécurité routière au sein des écoles de conduite labélisées qualité. L'apprentissage s'effectue par petits groupes de 6 à 12 personnes maximums.

AVANTAGE DE LA FORMATION POST-PERMIS

		Après examen	Fin de la 1ère année	Au bout de 18 mois	Fin de la 2ème année	Fin de la 3ème année
Permis traditionnel	Sans formation post permis	6 pts	8 pts	-	10 pts	12 pts
	Avec formation post permis	6 pts	8 pts	-	12 pts	-
Permis via AAC	Sans formation post permis	6 pts	9 pts	-	12 pts	-
	Avec formation post permis	6 pts	9 pts	12 pts	-	-

LE PROGRAMME DE FORMATION POST-PERMIS (article L.223-1 du code de la route)

MATINEE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations complexes			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	10 min	Présentation de la formation	Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique. Cadre réglementaire. Présentation de la formation
Séquence 2	15 min	Questionnaire d'entrée en formation (auto-évaluation)	Objectifs: se définir en tant qu'individu et usager de la route.
Séquence 3	35 min	Constitution du groupe	Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien.
Séquence 4	45 min	Traitement du questionnaire d'auto-évaluation	Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe.
Séquence 5	1 h	Perception des risques	Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.
Séquence 6	1 h 15	Situations complexes	Comprendre et résoudre des situations complexes.

APRES-MIDI : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilités responsables. Les stratégies de mobilités			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 7	1 h 45	Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes	Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre consciences des influences du contexte. Être conscient des conséquences de ses décisions.
Séquence 8	1 h	Choix de mobilité	Se connaître en tant qu'usager de la route. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs
Séquence 9	15 min	Bilan avec engagement	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe.

Présentation des évaluations préalables

EVALUATION PREALABLE B « EVAL+ PERMIS B »

Cette évaluation est destinée aux élèves n'ayant jamais conduis un véhicule léger à moteur

Procédure d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.
- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

Les Catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Le test se divise en 2 parties :
- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.
Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

Questions	Critères évalués
1. CAPACITÉS DE TRANSFERT ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES	
a. Habiletés	
Possession de permis autre que le B ou permis B annulé	Compétences de conduite et de gestion de situations de circulation.
Utilisation d'engins à moteur autre que la voiture	Compétences techniques et situationnelles.
b. Connaissance de procédures	
Connaissances des procédures pour démarrer, s'arrêter, changer de vitesse	Compétences techniques et situationnelles.
2. CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT	
a. Compréhension et mémoire à long terme	
b. Compréhension des situations	
Utilisation d'un deux-roues motorisé, passager avant d'une voiture	Capacités de perception d'indices. Compréhension de situations de circulation.
c. Connaissance de procédures de sécurité	
Connaissances des règles de sécurité dans une situation de conduite (passage d'une intersection)	Connaissance d'une règle de sécurité.
d. Auto-évaluation	
Auto-évaluation sur les procédures pour démarrer, s'arrêter, changer de vitesse	Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de conduite.
3. ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS	
a. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage	
Intérêt et attirance pour la conduite	Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite.
b. Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire	
Plaisir à apprendre	Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.
Attirance pour la conduite	Emotion positive et valorisation.
Peur de conduire	Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.

Questions	Critères évalués
c. Réaction à l'échec	
En situation d'apprentissage, quelle est la réaction face à l'échec	État d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance État d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers.
d. Image de soi, facilité à apprendre	
Auto-évaluation sur la facilité d'apprentissage de la conduite	Capacité à s'auto-évaluer de manière juste.

4. FACTEURS DE VOLONTÉ

a. Sentiment d'auto-efficacité	
Satisfaction de sa situation professionnelle et/ou de ses apprentissages	Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilite l'apprentissage.
b. Motivation pour la formation à la conduite	
Énoncé des raisons pour apprendre à conduire	Motivation à suivre une formation à la conduite.
c. Persévérance	
Pratiques sportives ou culturelles anciennes et régulières	Implication volontaire et persévérance.
d. Implication, rythme d'apprentissage	
Rythme d'apprentissage (fréquence souhaitée des cours de conduite)	Implication volontaire.

Les situations vidéos	Critères évalués

5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION

a. Perception et sélection d'indices	
S1, S2, S3, S4	Perception et sélection d'indices.
b. Prise en compte des indices	
S5, S6, S7, S8	Compréhension de situation.
c. Prévision et anticipation	
S9, S10, S11, S12	Capacité de prévision et d'anticipation.

Les situations vidéos	Critères évalués
d. Évaluation des distances et des vitesses	
S13, S14	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
e. Prise de décision	
S15, S16	Capacité décisionnelle.
f. Vision de l'espace	
Q.45, Q.46, Q.47	Capacité visuo-spatiale Position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers.
Q.48, Q.49, Q.50	Capacité visuo-spatiale dynamique Évolution du véhicule dans l'espace.
g. Temps de réaction et de traitement	
Temps de réponse moyen	Efficience du temps de réaction et de traitement cognitif.

Les situations photos	Critères évalués

6. CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL

10 situations présentées durant 4 secondes	Exactitude ou erreur sur la prise d'information Attention dirigée Mémoire de travail.

EVALUATION PREALABLE « Papier»

Cette évaluation est destinée aux élèves ayant déjà conduit un véhicule léger à moteur suite à l'invalidation du permis de conduire, à un transfert d'auto-école ou ayant un permis étranger

Procédure d'évaluation

Ce test se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule-école d'une durée d'environ 45 minutes.
Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.
Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.
Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.
Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.
Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.
Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

Détails des compétences évaluées

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
2. EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés Véhicules conduits Zone d'évolution à bord du véhicule Temps de pratique en conduite Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
3. CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un questionnaire à choix multiples à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction - Boîte de vitesses - Embrayage - Freinage.
4. ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
5. HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	**Hors circulation :** • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
6. COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	**Compréhension :** Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. **Mémorisation :** Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
7. PERCEPTION	**En circulation :** À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
8. ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

Cours théoriques
en salle
avec un enseignant

Cours théoriques en salle avec un enseignant

Tous les mercredis de 18h à 19h

(Réservation indispensable 10 jours à l'avance)

Thématique 1 : la circulation routière

La signalisation routière
Les intersections
Les règles de circulation en général
La vitesse
Croiser et de dépasser d'autres usagers
Le stationnement et à l'arrêt

Thématique 2 : le conducteur

La perception et l'évaluation des espaces de sécurité
La vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur
Les risques sur la conduite

Thématique 3 : la route

La réglementation et les comportements de conduite en cas de visibilité et d'adhérence réduites, de jour et de nuit
La réglementation et les comportements de conduite dans les situations de passages à niveau, de tunnels, de chantiers
La réglementation et les comportements de conduite sur les voies rapides et autoroutes

Thématique 4 : les autres usagers

Le partage de la route entre les usagers
Les caractéristiques et les spécificités des autres usagers
La vigilance et l'attitude à l'égard des autres usagers

Thématique 5 : les notions diverses

Les documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule
Le permis probatoire, le permis à points, les principales infractions et sanctions
Le chargement des véhicules en fonction de leur PTAC

Thématique 6 : les premiers secours

Les règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident
L'assistance aux personnes en danger

Thématique 7 : prendre et quitter son véhicule

Prendre et quitter le véhicule
L'installation au poste de conduite

Thématique 8 : la mécanique et les équipements

Connaissances des principaux organes, commandes et dysfonctionnements les plus courants

Thématique 9 : la sécurité des passagers et du véhicule

L'installation sécurisée des enfants et des passagers adultes
Les autres équipements de sécurité du véhicule rôle, utilité, bon usage (ESP, ABS, AFU, limiteur, régulateur, GPS...)

Thématique 10 : l'environnement

Les principes de l'éco-conduite, les modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels (la législation concernant le délit de fuite et la non-assistance à personne en danger)

Thèmes enseignement théorique détaillés avec un enseignant

Thématique 1 : la circulation routière

- Vitesses en ville (limitations, consommation, cas particuliers...)
- Vitesses sur route (vitesses maximales, panneaux, conséquences)
- Vitesses et risques (adaptation, énergie cinétique, force centrifuge)
- Position sur la chaussée (files ininterrompues, changement de direction, placement, aborder un virage...)
- Changer de direction (préparer, tourner à droite et à gauche)
- Où et comment stationner ? (Définitions, placement, types, précautions, se stationner la nuit...)
- Stationnement réglementé (stationnement payant, gratuit et contrôlé par disque, à alternance semi-mensuelle)
- Arrêts et stationnements interdits (signalisation, arrêt toléré, dangereux, gênant, stationnement abusif...)
- Règles du croisement (règles générales et cas particuliers)
- Croisements en pente (croisements difficiles et impossibles)
- Conditions du dépassement (panneaux, marquages...)
- Effectuer un dépassement et être dépassé
- Cas particuliers de dépassement (par la droite, la nuit, de plusieurs véhicules à suivre, d'usagers vulnérables...)
- Passages à niveaux (risques, avec demi-barrières, sans barrières)
- Tunnels (règles, équipements, incendie, panne, malaise, accident)

Thématique 2 : le conducteur

- Visibilité et prise d'information
- Moyens de communication (panne ou incident, outils)
- Baisse de vigilance (définition, la détecter et l'éviter)
- Attitude à l'égard des autres (diriger son regard, zone d'incertitude, anticipation, pression des pairs...)
- Distance d'arrêt (temps de réaction, distance de freinage...)
- Intervalle de sécurité (évaluer la distance...)
- Santé et conduite (déficiences visuelles et auditives...)
- Alcool (doses, effets, élimination, contrôles, chez les jeunes...)
- Médicaments et drogues (médicaments et conduite, effets et dépistage)
- Fatigue (la prévenir, les signes, retarder l'apparition, les idées reçues)
- Inattention (les sources de distractions, les prévenir...)

Thématique 3 : la route

- Circuler la nuit (chaussées éclairées et non éclairées, feux...)
- Circuler par intempéries (pluie, neige, vent, verglas, brouillard...)
- Équipements du véhicule (équipements obligatoires et facultatifs, à l'avant et à l'arrière)
- Entrer sur l'autoroute (définition et entrée)
- Circulation sur autoroute en conditions normales (placement, vitesses, distances, dépassements)
- Circulation sur autoroute en conditions dégradées (circulation dense, chantier ou accident, cas d'urgence, manœuvres interdites)
- Fatigue et somnolence sur autoroute (signes et solutions)
- Traverser un chantier (comportements, risques...)
- Circulation des tramways (signalisation et risques)

Thématique 4 : les autres usagers

- Code de la rue et usagers vulnérables
- Risques liés aux motos (risques, croisements et dépassements, circulation inter-files)
- Véhicules lourds (particularités, encombrement et angles morts, transport de produits dangereux, véhicules agricoles)

Thématique 5 : les notions diverses

- Documents obligatoires et utiles
- Constat amiable (le remplir, vol ou délit de fuite)
- Transport des passagers (installer les adultes et transporter les enfants)
- Chargement du véhicule (conseils, remorque)
- Permis à points (permis probatoire, perte, récupérer des points...)
- Infractions et sanctions (contraventions et délits, non-assistance...)

Thématique 6 : les premiers secours

- Accident : protéger (arrivée sur les lieux, protéger...)
- Accident : alerter (pré-diagnostic, contacter les secours...)
- Accident : secourir (aider, les gestes de premiers secours...)

Thématique 7 : prendre et quitter son véhicule

- Quitter le véhicule (comment stationner et comment sortir)
- Prendre le véhicule (vérifications et bonne visibilité)
- S'installer au poste de conduite (appuie-tête, ceinture, réglages des rétroviseurs...)

Thématique 8 : la mécanique et les équipements

- Entretien du véhicule (vérifications)
- Éléments de sécurité obligatoires (équipements, éthylotest)
- Commandes et témoins (commandes, témoins et accessoires)
- Éléments mécaniques (moteur, embrayage, volant, freins...)
- Pneumatiques (rôles, usure, pression, crevaison, saisons...)

Thématique 9 : la sécurité des passagers et du véhicule

- Installation des enfants (sièges, réglementation, transporter...)
- Installation des adultes (ceinture, airbag...)
- Équipements de sécurité (équipements et aides)

Thématique 10 : l'environnement

- Eco-mobilité (pourquoi, être éco-mobile, autopartage, covoiturage...)
- Pollution atmosphérique et sonore (choix, entretien et chargement du véhicule)
- Pratiquer l’éco-conduite (utilité, accessoires et consommation...)

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR
Auto-école BELLARC

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'école de conduite applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet toutes les consignes en vigueur au sein de l'Auto-école BELLARC doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.
Il est interdit aux élèves :

- de fumer à l'intérieur de l'établissement, dans les véhicules écoles en application du décret n° 92-478 du 29/05/1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux d'usage collectif,
- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'y introduire des boissons alcoolisées, des produits illicites ou dangereux, (Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants verra sa leçon annulée et facturée. L'élève sera convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.)
- de dégrader et salir les locaux
- de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Pertes, Vols, Dommages : l'auto-école BELLARC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature survenant dans les locaux de la formation. Il appartient à chaque élève de veiller à ses objets personnels.
Consignes d'incendie : les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les élèves.
Accidents : tout accident, même bénin, survenu dans l'école de conduite doit être immédiatement déclaré par l'élève concerné ou par les personnes témoins au responsable de l'école de conduite.
Enregistrement : il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer une formation.

Article 3 : DISCIPLINE GENERALE

Tous les élèves inscrits dans l'auto-école BELLARC se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les horaires de formation planifiée afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la formation.)
- Les appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) doivent être éteints pendant les séances de code et les heures de conduite.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Toute leçon de code ou de conduite non décommandée, 48h à l'avance sera considérée comme due et facturée (sauf cas de force majeur et motif dûment justifié).
- Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.
- Toute non-présentation aux examens (code ou conduite) non-signalé 12 jours à l'avance sera pénalisée du montant relatifs aux frais d'accompagnement.

Documentation pédagogique : la documentation pédagogique remise lors des formations est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 4 : **ORGANISATION DE LA FORMATION**

- Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et n'ayant pas réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

- Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

- Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

- En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective pour travailler les compétences définies / 5 à 10 minutes bilan et commentaires pédagogiques incluant les annotations sur la fiche de suivi. Ce déroulement peut varier en fonction d'élément extérieur (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

- L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Le compte devra être soldé au plus tard dix jours ouvrables avant la date de l'épreuve pratique.
A défaut l'établissement se réserve le droit de différer la présentation de l'élève à l'examen.

- Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :
- Que le programme de formation soit terminé :
- Qu'un avis favorable soit donné par l'enseignant chargé de la formation,
- Que le compte soit soldé.

En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'école de conduite ou du calendrier de formation, l'auto-école se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves du permis de conduire. Le responsable de l'auto-école informera l'élève par écrit et de façon motivée. L'élève pourra contester cette décision par écrit et de manière motivée. Après entretien avec le gérant de l'auto-école, l'élève pourra à son libre choix se présenter à l'examen. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation complémentaire, l'auto-école s'engage à représenter l'élève dans les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration. Les frais afférents aux présentations supplémentaires seront à la charge de l'élève et seront facturés.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée, et si l'ajournement est prononcé, l'auto-école se réserve le droit de rendre son dossier à l'élève.

<u>Article 5</u> : SANCTION

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

En cas de difficulté, Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'école de conduite pour un des motifs suivants :

- Non-paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non-respect du présent règlement intérieur.

La direction de l'auto-école BELLARC est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

Taux de réussite

Taux de réussite sur demande